

décembre
2014

Le courant andréen

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL



LOISIRS
Des activités rafraîchissantes

ACTUALITÉ
Un vent de changement

SOCIÉTÉ
Municipalité Amie des Aînés

MOT DE L'ÉLU



Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

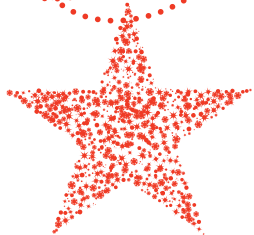
10, rue de la Mairie
Saint-André-d'Argenteuil
(Québec) J0V 1X0
Tél. : 450 537-3527
Télec. : 450 537-3070
Maire : poste 7
Direction générale : poste 5
Conseillers : poste 5
Permis/inspection : poste 3
Travaux publics : poste 2
Loisirs : poste 8

www.stada.ca
info@stada.ca

Heures d'ouverture des bureaux municipaux

Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
de 13h à 16h30

Joyeuses fêtes



Citoyens, citoyennes, je tenais à vous écrire spécialement en ce moment important de l'année. Nous sommes tous bombardés d'informations, nous sommes tous tellement occupés à travailler, étudier, construire ou rénover pendant le reste de l'année, que l'on oublie parfois l'essentiel, nos proches. Ils sont toujours présents pour nous écouter et nous reconforter, autant les jours de bonheur que les jours plus gris. En ces temps où nous sommes aveuglés par nos professions, nos préoccupations et toutes les petites choses qui peuvent nous empoisonner la vie, un moment de répit comme la période des fêtes nous permet de prendre le temps pour apprécier ces gens qui nous entourent si bien.

Plusieurs ont peut-être douté de ma santé l'été dernier, je tiens à vous assurer que ma santé est excellente même après une chute ce printemps et un accident d'automobile cet automne. Mon docteur et ma conjointe aimeraient sûrement que je perde ces quelques kilos en trop, mais que voulez-vous, mon appétit pour la bonne table prend le dessus.

Comme vous avez pu le remarquer ces derniers jours, nous avons pris la décision d'investir dans une affiche électronique. Un des problèmes reconnus lors de ma première élection en 2009 était la communication entre l'administration municipale et les citoyens. En 2010, nous avons mis sur pied un premier essai de communication avec l'**Andréen**, outil que vous connaissez bien maintenant.

Il nous a permis de rejoindre chacun de nos citoyens et citoyennes à la maison. Voyant le succès de notre bulletin municipal, nous avons pris la décision de garder cet outil de communication et de rafraîchir sa facture graphique. Nous espérons que vous apprécierez.

Par contre, pour communiquer les différents événements communautaires spontanés, des lacunes ont été notées ces dernières années. Des sommes pour des projets restaient disponibles pour l'année 2014 et devaient être investies dans des délais restreints. Cela nous a permis de se procurer le panneau d'affichage numérique à moins de 11 000\$ d'investissement pour nos contribuables.

J'aimerais vous faire part du premier rôle d'un maire. Celui-ci doit s'assurer que l'argent recueilli par les taxes, que nous payons tous, soit investi de façon judicieuse pour chaque citoyen et citoyenne. Je suis fortement convaincu que le panneau d'affichage électronique est un investissement judicieux qui rendra notre vie sociale et communautaire mieux adaptée à nos besoins.

En terminant, j'aimerais souhaiter à chacun de vous un très beau temps de fêtes avec vos proches. Prenons tous le temps de leur dire à quel point ils sont précieux à nos yeux.

Joyeuses fêtes à tous

André Jetté

Maire

En cette période féérique de l'année, toute l'équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité. Que l'An nouveau vous apporte la réalisation de vos projets les plus chers.

Un vent de changement

C'est parce que les citoyens méritent une communication de proximité et des échanges de qualité dans leur municipalité que le conseil municipal a décidé de se mettre à l'ère des nouveaux médias.

Financé à 80 % par le pacte rural, le panneau numérique a été installé le 5 novembre dernier à l'angle des routes du Long-Sault et de la Seigneurie. « Le coût réel du panneau pour les citoyens n'excède pas 11 000\$. Il offre une double visibilité autour du pont Murray-Johnson, un endroit stratégique de notre belle municipalité. Nous avons donc porté une attention particulière au design du panneau de façon à l'intégrer harmonieusement au paysage », a mentionné le maire André Jetté.

L'enseigne fonctionne avec un écran au DEL, entraînant ainsi une faible consommation d'énergie. Il importe de préciser que la luminosité de l'écran s'ajuste le jour et la nuit afin d'assurer une bonne visibilité en tout temps.

Ayant pour principal but d'offrir une meilleure circulation de l'information au sein de la communauté en diffusant de l'information à la population, il permet à tous les Andréens d'évoluer, d'être de son temps comme de nombreuses municipalités.

« Je suis d'avis que la communauté est la grande gagnante de ce projet. Les citoyens seront davantage au fait de l'actualité municipale et des activités offertes par le milieu d'une façon plus instantanée tandis que nos organismes pourront afficher leurs messages. Nous espérons que les retombées se traduiront par une augmentation du taux de participation aux activités. De plus, avec ce projet, la Municipalité compte réduire la pollution causée par le polypropylène, solidifier les liens avec les

organismes du territoire et développer de nouveaux partenariats. Tout le monde est gagnant », a ajouté le maire André Jetté.

Avec ce panneau, les élus souhaitent informer la population de même que les gens visitant Saint-André-d'Argenteuil des diverses activités et de fournir des informations pertinentes à son territoire. Ce projet fait partie intégrante de la volonté du conseil municipal d'établir de saines communications avec les citoyens.

Les messages proviendront notamment de l'administration municipale et des organismes situés sur le territoire de la Municipalité. Ainsi, il sera possible de faire la promotion d'événements locaux. Cet outil pourra également informer les citoyens lors d'une mesure d'urgence (avis d'ébullition, chemin fermé, zone de travaux, etc.).

Prochamment, une politique d'affichage sera adoptée par le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil. Cette politique visera notamment à :

- < permettre une procédure claire et équitable quant à l'affichage;
- < préciser la nature des renseignements qui peuvent être affichés sur ce panneau;
- < faire connaître aux services municipaux et organismes autorisés la procédure à suivre et le type de contenu admissible.

En raison d'une condition de réalisation imposée par le ministère des Transports du Québec, ce panneau ne pourra en aucun cas être destiné à la promotion d'entreprises privées ni à la diffusion de messages à caractère commercial.



« Restez attentifs aux divers messages qui seront renouvelés régulièrement! », de conclure le maire.

TRAVAUX PUBLICS

Rappel du règlement # 31 concernant les nuisances

Selon le règlement # 31 concernant les nuisances (art. 14), il est défendu à tout occupant de maison, bâtisse, ou terrain dans la municipalité, ainsi qu'à toute personne, de jeter ou pousser de la neige ou glace sur aucune rue, ruelle, trottoirs ou place publique dans la municipalité. Nous demandons votre collaboration afin que le déneigement soit fait d'une façon appropriée et sécuritaire; le fait de pousser de la neige ou de la glace sur les rues et trottoirs de la municipalité augmente le risque de bris d'équipements dont la réparation peut s'avérer parfois onéreuse.

Règlement stationnement dans les rues et chemins de la municipalité en saison hivernale (# 21-1)

Le stationnement est interdit dans les rues de la municipalité de minuit à 7h pour la saison hivernale du 15 novembre au 15 mars. De plus, aucun stationnement ne sera permis pour plus de dix minutes dans les rues de la municipalité durant les tempêtes de neige et jusqu'à ce que toutes les rues aient été entièrement nettoyées. Le refus de se soumettre à ce règlement rendra le contrevenant sujet à faire remorquer son véhicule et devra payer les frais de remorquage.

URBANISME

Pour certains, le temps froid est synonyme de remisage des véhicules récréatifs avec la tête remplie de beaux souvenirs de voyage. Pour d'autres, amateurs de la pêche hivernale, cette période égale aussi les rendez-vous entre amis et histoires de prises démesurées. Notez, que dans les deux cas, il existe certaines règles à respecter.

Véhicules récréatifs sur un terrain résidentiel, du 1^{er} novembre au 1^{er} avril:

- < par véhicule récréatif on entend roulotte, bateau, remorque, équipement motorisé, etc.;
- < un maximum de 2 véhicules récréatifs est autorisé par terrain;
- < l'entreposage d'un véhicule récréatif est autorisé uniquement dans la cour latérale ou la cour arrière;
- < le véhicule récréatif entreposé doit respecter une distance minimale de 3 m de la rue ou du trottoir, et de 1 m de toute autre ligne de terrain;
- < en aucun cas un véhicule récréatif ou nautique ne peut servir de logement, de gîte ou d'abri ou servir à l'entreposage d'objets ou de véhicule;
- < un bâtiment principal (habitation) doit être érigé sur le terrain.

Cabane à pêche:

- < une seule cabane à pêche peut être entreposée sur un terrain;
- < une cabane à pêche ne doit présenter aucune pièce délabrée et doit être en bon état;
- < un bâtiment principal doit être érigé sur le terrain.

LES RÉSIDENTS À MOBILITÉ RÉDUITE DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Ce programme a pour but d'assurer la sécurité des citoyens ayant un handicap. Suite à l'identification des personnes ayant besoin d'assistance particulière lors d'un incendie ou autre situation d'urgence sur le territoire, le service de Sécurité incendie saura ainsi repérer rapidement les personnes plus à risque et prendre les mesures nécessaires pour leur porter assistance plus rapidement. Ce programme est offert aux personnes à mobilité réduite demeurant dans leur résidence. Lorsque le nom et l'adresse d'un résident est inscrit dans notre système de répartition des appels d'urgence et qu'il y a un incendie ou un sinistre, le système en question nous met au fait des données inscrites au formulaire préalablement rempli par le bénéficiaire.

Admissibilité

Les résidents souffrant d'un handicap moteur, intellectuel, visuel, psychique, auditif ou les personnes muettes sont admissibles au programme. Une fois le formulaire acheminé au service de Sécurité incendie, un membre de ce service communiquera avec vous et se présentera à votre domicile pour évaluer l'endroit afin d'adapter les mesures d'aide appropriées lors d'une intervention. Il n'y a pas d'âge minimum pour s'inscrire au programme. Pour vous procurer le formulaire, vous pouvez vous adresser directement au service de Sécurité incendie par téléphone (450) 537-3527 poste 2740 ou par courriel à l'adresse s.moderie@stada.ca.





Rappel des mesures de sécurité à observer durant la période des fêtes

Ne brûlez pas les emballages de cadeaux dans le foyer ou le poêle à bois. Le papier enflammé peut s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.

Ne décorez jamais le sapin avec des chandelles.

Ne décorez jamais le dessus de la cheminée avec des branches de résineux naturels comme les sapins, pins ou épinettes. Elles s'assèchent rapidement et peuvent prendre feu facilement.

Ne suspendez aucune décoration à l'âtre. Elles pourraient s'enflammer lorsqu'on fait une attisée.

Évitez l'utilisation de décorations en crêpe, tissu léger présentant de fines frises en surface. Elles s'enflamment facilement.

Après les fêtes, ne rangez pas votre sapin naturel à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison: un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer. (visitez le site Web de U.S. Fire Administration)

Ne brûlez pas votre sapin dans le foyer ou le poêle à bois, il pourrait laisser des dépôts de créosote dans le conduit de la cheminée, ce qui augmente les risques d'incendie.

Surveillez enfants et animaux domestiques lors de l'utilisation de chandelles d'ambiance. Placez ces dernières dans des chandeliers sécuritaires. Éteignez-les lorsque vous quittez la pièce.

SÉCURITÉ INCENDIE

POUR UN TEMPS DES FÊTES SÉCURITAIRE

En cette période de réjouissances, plusieurs d'entre nous décorent allégrement leurs résidences d'une quantité impressionnante de lumières et autres ornements festives pour le plus grand bonheur de nos yeux.



LE SAPIN DE NOËL

Optez pour un sapin artificiel car il risque moins de prendre feu. Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé et redoublez de prudence. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement au moment de l'achat. Résistez à l'envie de l'acheter trop tôt afin d'éviter qu'il ne soit sec avant la fin de la période des fêtes. Un sapin desséché représente un indice d'inflammabilité élevé.

L'installation du sapin

Pour donner plus de chances à votre sapin de rester beau et fort, coupez de nouveau le tronc (une coupe en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité. Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et ajoutez-en chaque jour. Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur ou des flammes, et surtout prenez garde de lui choisir un emplacement peu passant, à l'écart des sorties.

Au moment de garnir votre roi des forêts de ses mille feux, gardez en tête qu'une trop grande demande d'électricité sur une seule prise risque de causer une défaillance du système électrique.

Récupération du sapin après les fêtes

Du 3 au 31 janvier 2015, vous pouvez venir déposer votre sapin à l'arrière de la cour de l'Hôtel de Ville, près de la clôture (10, rue de la Mairie).

DÉNEIGEMENT DES SORTIES

- < Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse.
- < Prévoyez une autre sortie de secours que les portes, comme un balcon ou une fenêtre; assurez-vous que cette sortie est déneigée et déglacée en tout temps.
- < Dégagez vos sorties extérieures des objets encombrants comme les vélos, le barbecue et les meubles de patio.
- < Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver.

ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- < À l'intérieur de votre domicile, assurez-vous que les voies de sortie (corridors et escaliers) sont dégagées en tout temps d'objets encombrants, tels que les jouets, chaussures, sacs d'école, etc..
- < Vérifiez que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours sont accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder en utilisant, par exemple, un banc, une chaise ou tout autre meuble.
- < Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. S'ils sont défectueux ou qu'ils ont été installés il y a plus de 10 ans, remplacez-les.
- < Afin de faciliter le temps de réponse des services d'urgence (ambulancier, pompier et policier), il est indispensable que votre adresse civique soit facilement visible de la rue.

Le service Sécurité incendie profite de cette occasion pour vous souhaiter un très joyeux temps des fêtes!

Pour obtenir plus d'information sur l'évacuation en cas d'incendie, communiquez avec votre service municipal de Sécurité incendie ou visitez le site www.securitepublique.gouv.qc.ca, section Sécurité incendie.

PLACE DES ORGANISMES

LA GUIGNOLÉE

Nous avons encore besoin de denrées non périssables et dons en argent.

Vous êtes invités à venir déposer vos dons à la Hôtel de Ville jusqu'au 18 décembre.

Informations : Yves Ladouceur au 450 537-3341

La guignolée 

LES LUTINS DU PÈRE NOËL DE SAINT-ANDRÉ

Campagne de financement

500 billets sont présentement en vente au coût de 20 \$ pour le tirage d'un certificat voyage d'une valeur de 2500 \$. Procurez-vous votre billet à l'un de nos points de vente: Mairie de Saint-André, Coiffure Josée Séguin, Épicerie Charrette, Méli Mélo Lachute, Pharmacie Proxim, Restaurant Pizza 3000, Dépanneur RDS, Garage chez Stan, Meunerie Mondoux, Restaurant Au Fil du Temps et Speed Trix.

BIBLIOTHÈQUE AU FIL DES MOTS

L'automne fut riche de nouvelles parutions! Ne manquez pas les nouveautés de Katherine Pancol, Michel Tremblay, Jean-François Lépine et Marc Fisher! Sans oublier notre grande sélection de livres en anglais. Visitez notre site Web pour consulter le catalogue et les événements à venir. Vous avez la fibre bénévole et l'envie de donner du temps à votre bibliothèque? Contactez Jocelyne Sanscartier au 450 537-1683.

Bibliothèque 

Horaire des fêtes

Ouvert les 23, 27 et 28 décembre

Fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre

Horaire régulier à compter du 3 janvier

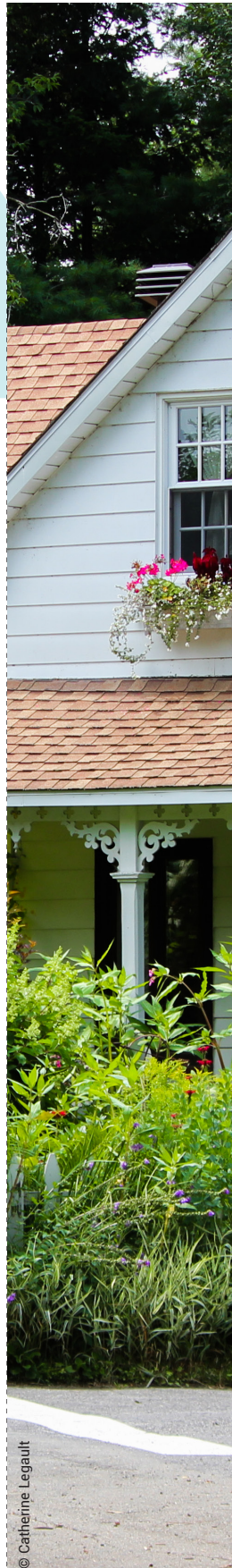
Mardi et vendredi de 18h30 à 20h30

Mercredi de 14h à 16h

Samedi de 10h à 12h

Informations : 450 537-2022

www.aufildesmots.org



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ARGENTEUIL

Mes trucs et recettes maison pour contrôler insectes, animaux et maladies

Conférence de Denis Bernard

Mercredi 25 février 2015, de 19h à 22h

Maison de la culture, 378 rue Principale, Lachute
Gratuit pour les membres, non-membres 5 \$

Conseils pour réaliser un potager bio

Atelier (3 heures) avec Yves Gagnon

Mardi 17 mars 2015, de 18h30 à 21h30

Salle communautaire Louis-Renaud
270 route du Canton, Brownsburg-Chatham
Membres 15 \$, non-membres 20 \$
Étudiants 10 \$ (carte d'étudiant valide)

Ensemencement à la volée de plates-bandes et de champs fleuris

Conférence de Christine Landry

Mercredi 25 mars 2015, de 19h à 22h

Maison de la culture, 378 rue Principale, Lachute
Gratuit pour les membres, non-membres 5 \$

Plantes printanières de nos sous-bois

Atelier (6 heures) avec Diane Bariault

Mardi 14 avril 2015, de 18h30 à 21h30

Date à déterminer pour l'exploration en forêt
Salle communautaire Louis-Renaud
270 route du Canton, Brownsburg-Chatham
Membres 15 \$, non-membres 20 \$
Étudiants 10 \$ (carte d'étudiant valide)



Société
d'horticulture
d'Argenteuil

Informations : 450 562-0573 (boîte vocale)

shaconferences@hotmail.com

www.sha.qc.ca

MUSÉE RÉGIONAL D'ARGENTEUIL

Ouvert sur rendez-vous du lundi au vendredi

Nouvelle exposition *Ma vie comme rivière*



MUSÉE
RÉGIONAL
D'ARGENTEUIL

Le musée est situé au 44 route du Long-Sault,
Saint-André-d'Argenteuil, Québec J0V 1X0

Informations : 450 537-3861

info@museearg.com

www.museeregionaldargenteuil.ca



Nos aînés, nos amis

Municipalité Amie des Aînés (MADA)
et Politique familiale municipale

Encourager la participation active des aînés au sein de notre communauté et créer des environnements favorables aux familles. Voilà les grands objectifs de deux nouvelles démarches de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. Tout comme la MRC d'Argenteuil et les huit autres municipalités qui la constituent, Saint-André-d'Argenteuil a entrepris une démarche de reconnaissance Municipalité Amie des Aînés (MADA), puis une démarche de Politique familiale municipale. De ces processus découlera un plan d'action avec des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie des aînés et des familles de chez nous.

Par **Evelyne Bergeron**
Agente de développement
MRC d'Argenteuil

En septembre dernier, un comité de pilotage local a été mis sur pied, ayant comme mandat de mener à bien ces démarches. Ce comité « Familles et Aînés » est composé de Carol Prud'homme, conseiller municipal responsable des questions familles, Denis St-Jacques et Roland Weightman, conseillers municipaux responsables des questions aînées, Hélène Kirouac et Sonia Legault, citoyennes, et Céline Bordeleau, pharmacienne.

MADA

La municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme bien d'autres municipalités au Québec, est directement touchée par le vieillissement de sa population. Cette réalité l'oblige à trouver une façon nouvelle de concevoir ses politiques, son offre de services et ses structures afin de soutenir ses aînés et de les aider à vieillir en restant actifs.

Politique familiale municipale

« Penser et agir famille », voilà la ligne directrice de la démarche d'une Politique familiale municipale. Sa raison d'être est l'amélioration du milieu de vie des familles. Cette politique servira donc de guide dans la prise de décisions du conseil municipal sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles.

Consultation publique

Parce que l'on souhaite que les mesures qui se trouveront dans le plan d'action répondent à des besoins réels de nos aînés et de nos familles, il est primordial que ceux-ci participent au processus. Au cours des prochains mois, vous serez invités à participer à une grande consultation citoyenne qui se présentera sous deux formes: la première étant un sondage pour faire ressortir les principaux enjeux qui interpellent les aînés et les familles de Saint-André-d'Argenteuil (de novembre à février); la seconde étant des groupes de discussion pour permettre une plus grande profondeur de l'information qui aura été recueillie (au printemps).

Vous êtes intéressés à participer à cette consultation? Vous avez des choses à dire en matière d'aînés et de familles? Nous vous invitons à remplir le sondage, disponible sur www.stada.ca et distribués lors d'activités diverses. Vous aimeriez participer à un groupe de discussion? Nous vous invitons à donner vos coordonnées à la Municipalité ou à une personne du comité. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec Evelyne Bergeron, agente de développement à la MRC d'Argenteuil, à ebergeron@argenteuil.qc.ca ou au 450 566-0630, poste 2305.

NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT

En 2015, tous les vendredis, un nouveau service de transport en commun desservira les résidents de la MRC d'Argenteuil. L'horaire et le trajet seront disponibles sur www.argenteuil.qc.ca.

Gratuit pour les 50 ans et plus et pour les 12 ans et moins.
2 \$ pour les 13-49 ans.



Des activités rafraîchissantes



Profitez des congés et de la neige pour sortir vous défouler. Rien de tel pour commencer l'année et mettre en pratique nos bonnes résolutions santé.

LA PARADE DE NOËL DE SAINT-ANDRÉ

Samedi 13 décembre, venez en grand nombre voir notre traditionnelle parade de Noël. Départ à 19h rue Wales en face de FRE, rue Legault, route des Seigneurs (en face de l'église 327), route du Long-Sault (dans le village 344) et fin rue Wales.

DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

Dimanche 14 décembre, ça se passe au sous-sol de l'église Saint-André-Apôtre vers 13h pour les enfants du village. Venez inscrire votre marmaille à l'entrée (notez qu'une preuve de résidence est demandée). Pour toutes questions concernant les Lutins du Père Noël de Saint-André, communiquez avec le lutin Martin Simard au 450 537-1416.

RANDONNÉE DE RAQUETTES AUX FLAMBEAUX AU BOISÉ VON ALLMEN

Samedi 7 février 18h, point de départ autour du feu au stationnement du boisé Von Allmen. Les lumières vous guideront à travers les sentiers. Réchauffez-vous avec un bon chocolat chaud en faisant griller les guimauves.

TOURNOIS DE BALLON SUR GLACE

Dimanche 8 février, rendez-vous à la cabane des loisirs (rue Maurice) dès 9h. Grande finale vers 15h – BBQ sur place pour le repas de midi (inscription à l'avance). Inscription gratuite par équipe (min. 7 joueurs), faites vite, les places sont prisées! Amenez vos balais, des habits chauds, de l'eau : café, jus et fruits sur place.

CINÉMA D'HIVER

Vendredi 27 février 18h, amenez vos coussins et couvertures à l'Espace Christ Church, distribution de chocolat chaud et popcorn. Les suggestions de films sont les bienvenues au Service récréatif.



Nos installations pour savourer l'hiver

Une glissade devant l'église Christ Church

Une piste de raquettes et de ski de fond au boisé Von Allmen

La patinoire à l'école Saint-André sera ouverte pendant la période des fêtes et la semaine de relâche

LUNDI AU DIMANCHE 13-21H

Horaire régulier

LUNDI AU JEUDI 16-21H

VENDREDI 16-22H

SAMEDI ET DIMANCHE 13-21H

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Du 5 au 9 janvier, venez vous inscrire aux activités de loisirs pendant les heures d'ouverture de la mairie. Le **mardi 6 janvier**, de 18h à 20h se tiendra la soirée d'information et d'inscriptions. La fiche d'inscription est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité. Nous pouvons prendre les noms par téléphone ou par courriel (k.boquet@stada.ca), mais le paiement est nécessaire pour confirmer l'inscription (vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres devant l'entrée de l'Hôtel de Ville) avant le 9 janvier. Après quoi, des frais de dossier s'appliqueront.

SEMAINE DE RELÂCHE DU 1 AU 9 MARS

Début février, la programmation sera disponible à l'Hôtel de Ville et sur www.stada.ca.

PLACE AUX ENFANTS À SAINT-ANDRÉ D'ARGENTEUIL

Cet hiver, les enfants entre 0 et 5 ans et leurs familles sont conviés à des matinées amusantes de partage et de plaisir, à la salle communautaire de 9h30 à 11h30, dans un espace qui leur sera destiné ESPACE 0-5 ans.

Voici les premières thématiques :

16 décembre Course aux lutins

13 janvier Les rois et reines

10 février Carnaval d'hiver

En mars, les rendez-vous deviendront hebdomadaires pour accueillir **Brindami**, une gentille souris.



Pour obtenir plus d'informations sur les ressources à venir pour vos tout-petits, communiquez dès maintenant avec le Service récréatif et communautaire de la municipalité 450 537-3527 poste 2706.

LUNDI

17h30 multisport
gymnase Saint-André

19h hockey cossom adulte
gymnase
Saint-André

MARDI

15h30 dessin
salle communautaire

18h bande dessinée
salle communautaire

MERCREDI

13h activités âge d'or
salle communautaire

18h30 badminton libre
gymnase Saint-André

JEUDI

15h ligue jr hockey ext.
patinoire du village

18h danse 8-12 ans
19h danse ado
gymnase Saint-André

18h30 zumba
salle communautaire

SAMEDI

9h golf junior
gymnase Saint-André
9h danse débutant

10h danse parent-enfant 2-4
ans à la salle communautaire
11h conte et brico les
17 jan. - 14 fév. - 7 mars
à la bibliothèque